



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le mercredi 27 novembre 2013

Des allégations selon lesquelles la qualité de l'eau distribuée actuellement à Menucourt nécessiterait une approche préventive consistant à servir aux enfants accueillis dans les structures municipales ou éducatives des bouteilles d'eau de source sont actuellement propagées.

Le préfet du Val-d'Oise, Jean-Luc Nevache, et l'Agence Régionale de Santé affirment que ces assertions ne sont fondées, ni sur la réalité scientifique, ni sur la situation sanitaire effectivement constatée.

La limite de qualité réglementaire des nitrates dans les eaux est fixée à **50 mg/L**. Or, la concentration des nitrates dans l'eau distribuée dans la zone de Menucourt et de Courdimanche est actuellement **inférieure à 45 mg/L**.

En conséquence, l'eau actuellement distribuée dans le secteur de Menucourt est conforme aux exigences du code de la santé publique et **il n'y a pas lieu de prescrire une quelconque restriction d'usage de l'eau.**

Cette limite de qualité réglementaire (50 mg/L) a été édictée sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), organisme de référence à l'échelon international pour déterminer les critères de qualité de l'eau potable. L'OMS considère que cette limite est protectrice pour les enfants (population la plus sensible) et, donc, pour la population générale.

Bien entendu, les services de l'État compétents exercent et continueront d'exercer une vigilance complète de la situation qui va prochainement évoluer vers un abaissement de la teneur en nitrates puisque le traitement préventif habituel, interrompu pour des raisons techniques à l'été 2013, sera réactivé, **au plus tard, à la fin du mois de décembre 2013.**

